

meftiques il aura à fon fervice & le nombre de chevaux qu'il pourra faire atteler à fes voitures.

Tout ce que deffus fera plus amplement réglé en détail à la prochaine Diète & mis en exécution par une nouvelle Conftitution.

De ces articles remarquables, nous pafterons ici à la Déduction préliminaire, depuis quelqu'tems attenduë, des droits du Royaume de Hongrie fur la *Ruffie-Rouge* & fur la *Podolie*, ainfi-que des droits du Royaume de *Bohème* fur les Duchés d'*Aufchwitz* & de *Zator*, que la Cour Impériale de Vienne réclame. Cette Déduction eft imprimée à *Vienne* en langue Allemande, & en voici la traduction.

L'Hiftoire du onzième & du douzième fiècles nous apprend, au rapport même des Ecrivains Polonois les plus dignes de foi ; il eft encore conftaté par des pièces authentiques, que les Rois de Hongrie ont poffédé dès cette époque, & même dans des tems plus éloignés, la petite *Ruffie*, ou la *Ruffie-Rouge* prife dans le fens le plus vaite, mais spécialement les deux Provinces de *Galicie* & de *Lodomerie*, qui en font partie, dont l'une s'étend bien en avant dans la *Podolie*, & dont l'autre forme une partie confidérable de la *Volhynie*, fans compter le Canton de *Prémiffie* & d'autres dépendances moins importantes, dont ces Rois ont été également en poffeffion. Les deux Provinces en queftion furent même ajoutées dès-lors au titre des Rois de Hongrie.

Alexandre Ganguini dit en termes exprès, dans la *Chronologie Polonoife*, que la *Halicie*, ou la *Galicie* eft une partie de la *Ruffie*, qui touche à la Hongrie & à la *Transilvanie*; que ce Pays (*Ruffie*) ayant été partagé autrefois en plufieurs Provinces, les Hongrois eurent pour leur part la *Galicie* & la *Vladomerie*, noms que ces Provinces tirent toutes deux de leurs Capitales.

Michow eft en ceci parfaitement d'accord avec l'Auteur que nous rapportons. Il écrit que la *Halicie* ou la *Galicie* fut autrefois fournie aux Ducs de *Ruffie*,